

COMMUNE DE LIMOUSIS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2019/32

Envoyé en préfecture le 12/07/2019

Reçu en préfecture le 12/07/2019

Affiché le 12/07/2019

ID : 011-211102058-20190704-D2019_32-DE



Nombre de Conseillers
en exercice : 8
présents : 6
votants : 6

L'an deux mille dix-neuf
le 4 du mois de juillet, 20 h 45
Le Conseil Municipal de la commune de LIMOUSIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. DELAUR Gilles, Maire.
Date de convocation : 28/06/2019
PRESENTS: BARROT Didier, BOUTIE Anne, DELAUR
Gilles, DELAUR Valérie, GASTOU Christophe, NONNAT
Magali.
ABSENTS : DEL VALS Marie-Line, MONTAGNE Stéphane,
Secrétaire de séance : NONNAT Magali

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres adopte la motion de soutien
suivante :

*« Aujourd'hui, les maires de Carcassonne Agglo s'interrogent et manifestent une inquiétude
croissante devant la suppression programmée et constante des services publics sur le
territoire.*

*Face aux menaces de fermeture, de suppression ou d'éloignement de ces services, en
particulier d'une douzaine de perceptions ou des guichets d'accueil de la gare de
Carcassonne – aucun élu, aucun usager ne peut tolérer de tels faits accomplis qui vont à
l'encontre de notre maillage territorial menaçant l'égalité d'accès aux services publics pour
les citoyens de nos bassins de vie.*

*Déjà impactées par une baisse de nos dotations globales de fonctionnement, il n'est pas
acceptable que nos collectivités se substituent à l'Etat en prenant en charge de telles
missions.*

*Au-delà, si la fonction publique a parfois besoin d'être réformée, cela ne doit pas se faire
sans respect ni dialogue, tant avec les agents concernés, qu'avec nos concitoyens et leurs
élus.*

*Ainsi, il est à craindre que la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, comme de
leurs missions, ne remette en cause fondamentalement la qualité et l'accès aux services, plus
particulièrement dans les territoires ruraux comme le nôtre.*

*Le service public, auquel les Français comme le Audois sont profondément attachés, mérite
davantage de considération de la part de nos gouvernants car il représente l'intérêt général
et protège les moins favorisés et les plus isolés »*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire
Gilles DELAUR

